

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le vendredi 3 juillet 2020 à 18 h, en vidéoconférence, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire
Monsieur le conseiller, Steve Hamel
Monsieur le conseiller, Dominique Doyon
Monsieur le conseiller, André Gosselin
Monsieur le conseiller, Denis-Charles Drapeau

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présents :

Madame Mylène Rioux, assistante-greffière
Monsieur Félix Laporte, directeur du Service administration, trésorerie et ressources humaines

Sont absents :

Monsieur Jonathan Paris, conseiller
Monsieur Claude Bérard, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT LA PROCHAINE ADOPTION DU RÈGLEMENT 1199-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 861-1-2009 AFIN DE MODIFIER CERTAINS RENSEIGNEMENTS À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL
5. AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT LA PROCHAINE ADOPTION DU RÈGLEMENT 1200-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 858-1-2009 AFIN DE PRÉCISER QUE LES MESURES D'ATTÉNUATION DU BRUIT DANS LA ZONE DE NIVEAU SONORE ÉLEVÉ DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UN RÈGLEMENT
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT D'OUVERTURE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi. Ils conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire.

2020-07-184

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon
Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT LA PROCHAINE ADOPTION DU
RÈGLEMENT 1199-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS 861-1-2009 AFIN DE MODIFIER CERTAINS
RENSEIGNEMENTS À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

Le conseiller monsieur Dominique Doyon donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal, il sera proposé l'adoption du règlement 1199-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats 861-1-2009 afin de modifier certains renseignements à fournir lors de la demande de permis de construction d'un bâtiment principal.

Ledit conseiller dépose le projet de règlement visé.

AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT LA PROCHAINE ADOPTION DU
RÈGLEMENT 1200-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 858-1-
2009 AFIN DE PRÉCISER QUE LES MESURES D'ATTÉNUATION DU BRUIT
DANS LA ZONE DE NIVEAU SONORE ÉLEVÉ DEVRONT FAIRE L'OBJET
D'UN RÈGLEMENT

Le conseiller monsieur Denis-Charles Drapeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption du règlement 1200-2020 modifiant le règlement de zonage 858-1-2009 afin de préciser que les mesures d'atténuation du bruit dans la zone de niveau sonore élevé devront faire l'objet d'un règlement.

Ledit conseiller dépose le projet de règlement visé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal s'étant réuni par visioconférence, aucun citoyen n'est présent pour la séance extraordinaire.

2020-07-185
LEVÉE DE LA SÉANCE

Advenant 18 h 15;

Il est proposé par : Monsieur Dominique Doyon
Appuyé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Et résolu unanimement :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Maud Allaire,
Mairesse

Mylène Rioux,
Assistante-greffière